

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt, le trente juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de la Marbrerie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Présents : LEMARIÉ Jean-Louis – LHERAULT Michel – BARTHELAIX Annick – BOUVET Thierry – MOLINE Cécile – JOUIN Louis – DAVIERE Vincent – VIDECOQ Agnès – GUIVARCH Fabienne – RABINEAU Marie-Dominique – GANÉ Séverine

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Louis JOUIN

Compte-rendu de la réunion du 28 mai 2020 : Pas d'observations.

N°30062020-01

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR : Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de délibérer à nouveau sur l'élection des délégués du SIVOS de la Vègre suite à une observation du contrôle de légalité, et propose d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour de la présente séance.

N°30062020-02

DELEGUES CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué de la commune pour siéger au sein du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Sablé sur Sarthe,

Suite à la proposition de candidature de Madame Annick BARTHELAIX,

Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder à l'élection à mains levées,

Résultat du vote : 11 voix pour Madame Annick BARTHELAIX

A l'unanimité, Madame Annick BARTHELAIX a été proclamée élue pour siéger au Centre Intercommunal d'Action Sociale de Sablé.

N°30062020-03

DELEGUES CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs) :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués de la commune pour siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de Sablé sur Sarthe,

Suite à la proposition des candidatures de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ et de Monsieur Michel LHÉRAULT,

Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder à l'élection à mains levées,

Résultat du vote : 11 voix pour Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ et 11 voix pour Monsieur Michel LHÉRAULT

A l'unanimité, Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ et Monsieur Michel LHÉRAULT ont été proclamés élus pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs de Sablé sur Sarthe.

N°30062020-04

DELEGUES CLETC (Commission d'Evaluation des Transferts de Charges) :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué de la commune pour siéger au sein de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges de Sablé sur Sarthe (CLETC),

Suite à la proposition de candidature de Monsieur Jean-Louis LEMARIE,

Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder à l'élection à mains levées,

Résultat du vote : 11 voix pour Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ

A l'unanimité, Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ a été proclamé élu pour siéger à la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges de Charges (CLETC).

N°30062020-05

PROPOSITION DELEGUES SYNDICAT MIXTE EN EAU POTABLE L'AUNAY-LA TOUCHE :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de proposer à la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe deux délégués de la commune pour siéger au sein du Syndicat Mixte en Eau potable L'Aunay-La Touche (1 titulaire et 1 suppléant),

Suite à la proposition des candidatures de Monsieur Michel LHERAULT en tant que titulaire et de Monsieur Louis JOUIN, en tant que délégué suppléant,

Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder à l'élection à mains levées,

Résultat du vote : 11 voix pour Monsieur Michel LHERAULT, titulaire et 11 voix pour Monsieur Louis JOUIN, suppléant.

Monsieur Michel LHERAULT sera proposé délégué titulaire et Monsieur Louis JOUIN sera proposé délégué suppléant pour siéger au Syndicat Mixte en Eau Potable l'Aunay-La Touche.

N°30062020-06

PROPOSITIONS DELEGUES SYNDICAT MIXTE VEGRE, DEUX-FONTS ET GEE :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de proposer à la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe deux délégués de la commune pour siéger au sein du Syndicat Mixte Vègre, Deux-Fonts et Gée (1 titulaire et 1 suppléant),

Suite à la proposition des candidatures de Monsieur Thierry BOUVET en tant que titulaire et de Monsieur Vincent DAVIERE, en tant que délégué suppléant,

Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder à l'élection à mains levées,

Résultat du vote : 11 voix pour Monsieur Thierry BOUVET, titulaire et 11 voix pour Monsieur Vincent DAVIERE, suppléant.

Monsieur Thierry BOUVET sera proposé délégué titulaire et Monsieur Vincent DAVIERE sera proposé délégué suppléant pour siéger au Syndicat Mixte Vègre, Deux-Fonts et Gée.

N°30062020-07

PROPOSITION LISTE DELEGUES COMMISSION COMMUNALE IMPOTS DIRECTS :

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que, conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire, ou d'un adjoint délégué
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation du conseil municipal et est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de proposer la liste suivante :

Madame Annick BARTHELAIX, Monsieur Thierry BOUVET, Monsieur Michel LHERAULT, Madame Séverine GANÉ, Monsieur Vincent DAVIERE, Madame Fabienne GUIVARCH, Madame Cécile MOLINE, Madame Marie-Dominique RABINEAU, Madame Agnès VIDECOQ, Monsieur Louis JOUIN, Monsieur Jean-Luc ALLAIN, Monsieur Henri VIENOT, Monsieur Frédéric LESAGE, Monsieur Jacques MONCEAUX, Monsieur Hervé DELAUNE, Monsieur Philippe NIEC, Monsieur Marc BOUHOURS, Madame Sonia BOUVET, Monsieur Florent BERDIN

Hors commune : Monsieur André GASNIER, Monsieur Marc DAVID, Monsieur Jean-François EMILE, Monsieur Yves DAVID

N°30062020-08

ELECTIONS DES DELEGUES DU SIVOS DE LA VEGRE :

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération du même sujet prise le 28 mai 2020. Le contrôle de légalité a formulé une observation sur cette délibération, dans le sens où il a été indiqué que le Maire était

membre de droit du SIVOS. Or, le Maire n'est pas membre de droit et il convient donc de délibérer à nouveau. Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à voter pour l'élection des deux délégués.

Candidats : Monsieur Jean-Louis LEMARIE et Madame Cécile MOLINE

Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder à l'élection à mains levées,

Résultat du vote : 11 voix pour Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ et 11 voix pour Madame Cécile MOLINE

A l'unanimité, Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ et Madame Cécile MOLINE ont été proclamés élus pour siéger au SIVOS de la Vègre.

N°30062020-09

RAPPORT ANNUEL 2019 DU DELEGATAIRE CONCERNANT LA GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE : En application de l'article

L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le rapport 2019 ayant pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice précité.

Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit du dernier rapport sous cette forme, la compétence « Assainissement » étant devenue communautaire depuis le 1^{er} janvier 2020.

Plusieurs chapitres sont détaillés dans ce rapport, qui peuvent se résumer ainsi :

Contrat d'affermage avec la sté à Suez Eau France depuis le 30 juin 2018

Début du contrat le 1er octobre 2015

Abonnés : 140

3,4 kms de réseau total d'assainissement

1 poste de refoulement (1 510 heures de fonctionnement)

194 ml de réseau curé

Pluviométrie annuelle : 776 mm

Taux de créance irrécouvrables : 0,76%

Montant irrécouvrable : 186,70 euros

Volume traité : 7 738 m³

Capacité de la lagune : 300 équivalents habitants

Mise en service en 1992 de 2 bassins de 1 700 m³ chacun

Travaux réalisés en 2019 : Renouvellement d'une pompe du poste de relèvement Du Guesclin.

Contrôle à l'occasion de ventes : 4 contrôles

Abonnement fixe : 83 euros

Facture pour 120 m³ d'eau consommée : 261,26 euros

Coût unitaire au m³ : 2,177 euros

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport 2019 du service assainissement, sans observation.

Concernant le réseau d'eau potable, Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il y a des problèmes de qualité d'eau vers « La Minière » et « les Barboires ». Ces lieux-dits sont situés en bout de lignes d'alimentation, ce qui occasionne des dépôts de terres dans l'eau. Le Syndicat d'Eau a décidé d'installer une purge automatique toutes les 48 heures pour remédier à ce problème.

N°30062020-10

DELIBERATION DEPENSES DE COMMUNICATION, FETES ET CEREMONIES :

Monsieur Le Maire indique qu'à la demande de Madame La Trésorière Principale, il y a lieu de préciser par une délibération du Conseil Municipal le cadre de certaines dépenses de communication, de réception.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser les dépenses suivantes :

- Toutes dépenses de frais d'insertion et de publicité, objets publicitaires, éditions de documents... qui contribuent à promouvoir l'image de la commune d'Asnières sur Vègre,
- L'organisation et la prise en charge de banquets,
- Toutes dépenses de vin d'honneur, repas, cadeaux, coupes, lors de cérémonies patriotiques ou de réceptions diverses ; de cadeaux ou médailles aux employés communaux, aux élus ou anciens élus ou toute autre personne ayant rendu des services éminents à la commune,
- Les frais de restauration (traiteurs, restaurants,...) consécutifs à des réunions de travail d'élus ou de fonctionnaires ainsi que des frais de convives extérieures qui sont les interlocuteurs des élus et fonctionnaires,
- Les frais de compositions florales à l'occasion d'obsèques, des cérémonies diverses,

- L'organisation des festivités communales (spectacle d'animation, feu d'artifice et lampions, lots divers)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

POINT/TRAVAUX PLACE DU GUESCLIN : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu avec le Cabinet ZEPPELIN et la société DURAND afin de travailler sur l'avancée du projet. Une déclaration préalable de travaux a été déposée afin que tous les opérateurs concernés (EDF, Syndicat d'eau, etc...) prennent leurs dispositions sur leurs installations avant le commencement des travaux.

Le Syndicat d'Eau a d'ailleurs mandaté la Sté CANA-OUEST, qui est intervenue pour valider les installations sous la Vègre. Le Syndicat d'Eau doit refaire une partie du réseau, les canalisations actuelles étant en fibro-ciment sous la place et en acier sous la rivière. Ces canalisations seront remplacées par des tuyaux PEHD aux normes et les travaux seront vraisemblablement réalisés fin août.

Madame BARTHELAIX ajoute, qu'après les travaux, il conviendra de demander au Syndicat d'Eau d'effectuer des analyses d'eau.

Concernant les travaux de la place, Monsieur Le Maire précise que nous sommes toujours en attente des échantillons de pavés et de béton « bouchardé » avec les couleurs choisies et qui seront à valider avant le commencement des travaux prévus courant septembre.

Monsieur Le Maire propose de présenter le projet à la population le samedi 18 juillet, salle du Pont-Neuf, en présence du conseil municipal. Le dossier complet adopté par la précédente municipalité sera adressé à l'ensemble du conseil municipal afin d'en prendre pleinement connaissance.

Madame BARTHELAIX rappelle l'importance de la place handicapée supprimée sur la place et qu'il convient de remplacer aux abords de l'église. Monsieur Le Maire répond que cela est à l'étude.

FETE COMMUNALE 18 JUILLET : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le texte préfectoral du 29 juin 2020 concernant la troisième étape du déconfinement, confirme que les rassemblements de plus de 10 personnes sont toujours interdits sur la voie publique et il suggère donc d'annuler toutes les festivités prévues le 18 juillet, excepté le dépôt de gerbe au Monument aux Morts.

N°30062020-11

CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNE D'ASNIERES SUR VEGRE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SABLE/SARTHE POUR ABONDER A HAUTEUR DE 1EURO/HABITANT LE FONDS RESILIENCE INITIE PAR LA REGION POUR LE SOUTIEN DE L ECONOMIE LOCALE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'initiative de la Région des Pays de la Loire, résumé comme suit :

Le Fonds Résilience en soutien à l'économie locale

Le Fonds Résilience est doté de 32M€ apportés par les 5 départements, les 72 EPCI, la Banque des Territoires et la Région des Pays de la Loire.

La plateforme centralisée de dépôt des dossiers est désormais accessible à cette adresse :

<https://www.resilience-paysdelaloire.fr/>

La contribution du territoire sabolien

La Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe contribue pour son propre compte à hauteur d'un montant de 150 000 €, dont une partie pour le compte des communes membres.

La procédure de conventionnement que suivra la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe

Voici les étapes de la convention :

- Réception du modèle de convention type,
- Délibération de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, (Prévoir aussi une DM pour inscrire les crédits au chapitre 27)
- Génération de la convention par la Région des Pays de la Loire, signature par la Présidente de Région, envoi au format électronique à la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe,
- Contre-signature de la convention, par la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe et renvoi à la Région,
- Emission du titre de recette de la Région des Pays de la Loire et envoi à la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe,
- Versement par la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe à la Région.

Les relations entre la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe et les communes

La Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe appellera la contribution de 1 € par habitant aux communes qui ont répondu favorablement à cette proposition.

Voici les étapes de la convention pour une commune :

- Proposition d'un modèle de convention,
- Délibération de la Commune (prévoir aussi une DM pour inscrire les crédits au chapitre 27),
- Délibération de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe,
- Génération de la convention par la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, signature par le Président, envoi au format électronique à la Commune,
- Contre-signature de la convention, par la commune et renvoi à la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe,
- Emission du titre de recette de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe et envoi à la commune,
- Versement par la commune à la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer à cet effort pour accompagner les entreprises du territoire qui peuvent bénéficier du fonds Résilience initié par la Région des Pays de la Loire. Prenant en compte la population totale de la commune du dernier recensement officiel, la participation s'élèverait à 417 €.

Cette mesure permettrait ainsi de soutenir l'activité économique locale pour surmonter la crise actuelle.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à :

- signer la convention de participation complémentaire avec la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe,
- mandater cette avance remboursable et ordonner au comptable public de la verser, en l'imputant au chapitre 27 nature 276351.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à :

- **signer la convention de participation complémentaire avec la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe,**
- **mandater cette avance remboursable et ordonner au comptable public de la verser, en l'imputant au chapitre 27 nature 276351.**

DATES REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES :

- 10 juillet à 18 h 00 : Commission « Urbanisme », visite des bâtiments communaux
- Commission « Voirie », une date sera proposée dès la rentrée de septembre.

AFFAIRES DIVERSES

- **Elections sénatoriales** : L'élection des délégués communaux (1 titulaire et 3 suppléants) aux élections sénatoriales du 27 septembre 2020 aura lieu le vendredi 10 juillet à 19 heures 30.
- **Commission bulletin** : Une maquette du nouveau bulletin est distribuée à chaque conseiller municipal. Ce bulletin sera distribué début de semaine prochaine. Les membres de la commission « Bulletin » proposent au conseil municipal de créer une page Facebook sur Asnières et après diverses informations à ce sujet, le conseil municipal donne son accord.

La séance est close à 22 heures 05.

Monsieur Le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de la légalité de la Sous-Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.